



**FONDATION
MONT-GODINNE**
CHU UCL NAMUR



**Soyez au cœur
de la Recherche
Faites un don**

WWW.FONDATION-MONT-GODINNE.BE

POURQUOI SOUTENIR LA FONDATION MONT-GODINNE ?

Pour que nos chercheurs passionnés puissent acquérir les connaissances et les outils nécessaires au développement des avancées médicales et à l'amélioration des traitements et des soins qui sauveront peut-être demain votre vie ou celle d'un de vos proches.

“

JULIE MORELLE

*Journaliste belge,
marraine de la Fondation*

Grâce à la générosité de nos donateurs, aux legs qui nous sont confiés et au soutien majeur du CHU UCL Namur, nous finançons chaque année de nombreux projets qui contribuent à faire avancer la recherche.

”



LES MISSIONS DE LA FONDATION



**Soutenir le développement
de la recherche scientifique.**



**Favoriser la formation scientifique
des médecins et des paramédicaux,
notamment lors de stages dans
d'autres institutions belges
ou à l'étranger.**



**Contribuer à la recherche
au développement de la qualité
des soins dans une perspective
humaniste et de respect du patient
et de son entourage.**

AFIN DE POUVOIR REMPLIR SES MISSIONS, LA FONDATION MONT-GODINNE OCTROIE CHAQUE ANNÉE :

- des bourses de cliniciens chercheurs et post-doc à de jeunes chercheurs engagés dans leur thèse de doctorat,
- des bourses de recherche à des chercheurs confirmés et expérimentés pour leur permettre de poursuivre leurs projets de recherche,
- des bourses éthique et humanisation des soins pour le développement de la qualité des soins,
- des bourses de perfectionnement en Belgique ou à l'étranger.

COMMENT FAIRE UN DON ?

IL EXISTE TROIS MANIÈRES
DE FAIRE VOTRE DON :

1

En versant un don sur le compte :

BE08 7995 0970 7013

BIC : GKCCBEBB

Indiquez votre n° de registre national
en communication
(déductibilité fiscale).

2

En scannant le QR code :

ça ne vous prendra que 5 minutes !



3

En effectuant un ordre permanent sur le compte de la Fondation Mont-Godinne via mon organisme financier :

BE08 7995 0970 7013

BIC : GKCCBEBB

Tous les dons qui atteignent un montant cumulé de 40€ ou plus sur une année civile sont déductibles fiscalement en Belgique (dans la limite des 10% de vos revenus nets - article 145/33 du Code sur l'Impôt sur les Revenus) et donnent droit à une réduction d'impôt correspondant à 30% du montant total donné.

La Fondation Mont-Godinne vous délivrera une attestation fiscale dans le courant du premier trimestre qui suit l'année civile concernée.



VOUS POUVEZ AUSSI SOUTENIR LA FONDATION MONT-GODINNE EN FAISANT UN LEGS

En décidant de léguer tout ou une partie de votre patrimoine, à la Fondation Mont-Godinne :

- vous organisez sereinement votre succession,
- vous orientez librement votre legs,
- vous vous assurez que vos souhaits seront respectés,
- vous rendez possible de nouvelles avancées médicales.

Comment faire ?

Prenez rendez-vous avec votre notaire pour adapter votre testament et prévoyez un legs au profit de la Fondation Mont-Godinne. Votre testament doit désigner clairement “la Fondation Mont-Godinne” comme bénéficiaire.

Si vous le souhaitez, vous pouvez affecter votre don à un domaine de votre choix. N'oubliez pas de le stipuler précisément dans votre testament le cas échéant.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour discuter du domaine de recherche que vous souhaiteriez soutenir.

Droits de succession : les droits de succession applicables au CHU UCL Namur, chargé de traiter les dossiers de succession, de la Fondation Mont-Godinne sont de 7% à Bruxelles et en Région wallonne et de 0% en Région flamande.

x d'infos



**VOUS SOUHAITEZ PLUS
D'INFORMATIONS ?**
N'HÉSITEZ PAS À NOUS
CONTACTER !

**FONDATION MONT-GODINNE
CHU UCL NAMUR**

Avenue Dr G. Thérasse 1,
B 5530 Yvoir / Belgique

Secrétariat de la Fondation Mont-Godinne

✦ Sandrine Robert

✦ +32 81 42 30 04

✦ sandrine.robert@chuucnamur.uclouvain.be



chuucnamur.be



CHU
— UCL —
NAMUR